

Discours de Mme Henriette Martinez, membre de l'Assemblée nationale française, rapporteur au nom de la Commission des Affaires étrangères des crédits de l'Aide publique au développement

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Cette journée consacrée à la politique européenne du développement illustre à quel point l'Europe est active dans ce domaine et constitue aujourd'hui un acteur majeur de l'aide internationale. Cette forte implication de l'Union en matière de développement contribue à démultiplier la portée de l'action de chacun des Etats membres, dont naturellement celle de la France. Aussi, je remercie la Présidence slovène et le Parlement européen de cette initiative conjointe.

J'évoquerai brièvement les caractéristiques de l'aide publique française au développement, en me référant aux très récentes conclusions de la revue par les

pairs, conduite par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Ces conclusions mettent l'accent sur le rôle essentiel joué par la France en matière de coopération au développement. Avec un montant de près de 10 milliards de dollars en 2007, notre pays se place, en effet, au 3^{ème} rang du Comité d'aide au développement pour son volume d'aide.

Au-delà de cet effort financier, la France est, comme vous le savez, très impliquée en matière de paix et de sécurité. Elle est également très présente dans des domaines importants au niveau international comme le financement du développement, l'appui aux Etats fragiles ou encore la protection des biens publics mondiaux. Enfin, du fait de son histoire, notre pays entretient des liens étroits avec des nombreux pays partenaires. Compte tenu de ces multiples atouts, les experts du Comité d'aide au développement jugent

essentiel que la France continue à assumer son rôle d'acteur clé de la communauté internationale en matière de coopération au développement.

Ces observations sont naturellement très encourageantes. Mais, elles comprennent également des recommandations qui appellent à la vigilance.

Le Comité d'aide au développement relève notamment que le niveau atteint par l'aide publique française en 2007 est en recul par rapport à 2006 (9,94 milliards de dollars contre 10,6 milliards de dollars) et marque un décrochage en pourcentage du revenu national brut, avec un taux de 0,39 % contre 0,47 % l'année précédente. Cette baisse nous éloigne donc de l'engagement d'atteindre 0,7 % du revenu national brut en 2015, avec un objectif intermédiaire de 0,51 % en 2010. Elle s'explique par l'épuisement progressif des opérations de remise de dette, ainsi que par une contrainte budgétaire forte à laquelle notre pays doit faire

face comme de nombreux autres partenaires. Malgré cette situation, la France demeure cependant parmi les tous premiers bailleurs de fonds du G 8 et le premier contributeur au 9ème FED.

Pour tenir ses engagements, la France doit aujourd'hui planifier les ressources nécessaires à l'horizon 2015. A cet effet, la France entend modifier la structure de son aide et engager une nouvelle politique, notamment en Afrique, pour entrer dans l'ère du partenariat. C'est le sens du discours tenu le 19 juin dernier par le Secrétaire d'Etat français chargé de la coopération et de la Francophonie, M. Alain Joyandet, avec l'annonce de huit chantiers de la France en Afrique, parmi lesquels la relance des agricultures africaines, le rôle des femmes, le triplement des volontaires internationaux et l'augmentation du soutien financier aux ONG. Ces chantiers reposent sur deux piliers :

- le développement économique ;

- le développement culturel.

En ce qui concerne le volume de notre aide publique au développement et son évolution, je retiendrai ici l'annonce par le gouvernement français d'augmenter de 25 % nos engagements en faveur des pays du Sud, soit 1 milliard d'euros de prêts concessionnels ajoutés aux 3 milliards d'euros engagés chaque année par l'Agence française de développement, et ce dès 2009.

Au-delà du volume de l'aide, je retiendrai parmi les recommandations des experts de l'OCDE sur la gestion et l'organisation du dispositif français de coopération un point qui nous intéresse tous ici : celui de l'association du Parlement à la définition des priorités de la coopération au développement avec l'instauration, en dehors de la discussion budgétaire, d'un débat parlementaire sur les orientations stratégiques des politiques publiques de développement, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales. Cette proposition me paraît

essentielle pour permettre aux parlementaires que nous sommes de veiller à la cohérence de ces différentes politiques publiques ainsi qu'au respect de nos engagements internationaux. Un tel débat doit également nous offrir l'opportunité d'évoquer l'impact effectif de l'aide sur les populations qui en ont le plus besoin. Ce dernier aspect est, à mon sens, le plus important.

Il revient, en effet, aux parlementaires que nous sommes de ne pas omettre, derrière des considérations chiffrées, la dimension humaine qui est au cœur de notre démarche en faveur du développement qui s'inscrit dans le cadre des objectifs du millénaire.

Gageons que la Présidence française qui a prévu de tenir 5 Conseils affaires générales et relations extérieures au second semestre 2008, permette à l'Union européenne d'avancer dans ce domaine essentiel. Les ministres chargés du développement se réuniront pour leur part les 10 et 11 novembre 2008 pour adopter la

position de l'Union sur le financement du développement en vue de la conférence de Doha sur le suivi du processus de Monterrey ; ils prépareront également à cette occasion les conclusions du Conseil sur les accords de partenariat économique et d'intégration régionale.

Le Parlement français, et sa Commission des Affaires étrangères, sont quant à eux tout à fait disponibles pour que nous échangions tout au long de la Présidence française et au-delà, nos bonnes pratiques et nos informations en matière de politique de développement

Je vous remercie.